

label qualité

La gestion des biens d'autrui implique que la confiance placée par les propriétaires dans les régies soit justifiée.

A cet effet, les membres de l'USPI Genève ont adhéré sans réserve aux Statuts et Règlements de l'association, avec l'engagement de s'y conformer en toutes circonstances. Ils doivent ainsi satisfaire à différentes exigences regroupées sous la désignation du Label Qualité, dont le respect par tous est contrôlé chaque année.

Les Maisons membres peuvent en outre faire valoir les efforts particuliers menés dans un domaine déterminé par l'adhésion volontaire au Label Vert, au Label Formation ou au Label Courtier de l'USPI Genève.



Le **Label Qualité** est la marque de reconnaissance des membres de l'USPI Genève.

Fondée en 1879, notre Association professionnelle regroupe une quarantaine de maisons actives notamment dans la gérance, le courtage, l'expertise, la promotion et le conseil immobilier. Pour être admis, nos membres doivent répondre à des conditions sélectives se rapportant notamment à leur savoir-faire, leur réputation et leur santé financière. La liste des membres de l'USPI Genève est tenue à jour sur www.uspi-geneve.ch.

uspi⁺genève

union suisse des professionnels de l'immobilier

Le Label immobilier

www.uspi-geneve.ch



USPI Genève · Tél. 022 715 02 20 · info@uspi-geneve.ch

label qualité



uspi⁺genève

union suisse des professionnels de l'immobilier

Le Label immobilier

www.uspi-geneve.ch

Etats financiers

Le Label Qualité comprend en premier lieu un système de contrôle annuel des états financiers des membres permettant de s'assurer de leur bonne santé financière.

En plus des vérifications effectuées par leur propre réviseur, les Maisons membres sont tenues de fournir à un contrôleur externe indépendant, désigné par l'USPI Genève, des données chiffrées issues de leurs comptes audités, permettant de calculer cinq ratios financiers concernant les liquidités, la cadence de rotation des paiements aux propriétaires, le fonds de roulement, les fonds propres et la rotation des paiements aux fournisseurs.

Sans constituer une garantie de l'USPI Genève, un tel contrôle est la marque d'une exigence toute particulière de rigueur et de sérieux.



Assurances

Les membres de l'USPI Genève doivent également respecter les exigences prévues par le Règlement relatif aux assurances responsabilité civile / fraude et malveillance. Ils doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des activités exercées ainsi qu'une assurance responsabilité civile relative aux dommages corporels et matériels. Des couvertures minimales élevées sont prescrites par le Règlement.

Les membres exerçant une activité de gérance doivent en outre souscrire une assurance fraude et malveillance, avec une couverture minimale proportionnelle au montant de l'état locatif en gérance.



Déontologie

Tous les membres, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, doivent respecter les dispositions du Code de déontologie des professions immobilières. Ils s'engagent à se conformer, dans leurs relations avec le public, la clientèle et leurs confrères, non seulement aux lois applicables, mais également aux règles de conduite concernant l'éthique de la profession.

L'USPI Genève a par ailleurs adopté avec les partenaires sociaux une convention collective de travail pour les employés de régie ainsi que pour les concierges.

